

Les langues vivantes à l'école

Table des matières

Introduction :	3
I L'apprentissage des langues vivantes dès le plus jeune âge.....	5
1. Pourquoi un apprentissage précoce ?.....	5
2. Les méthodes d'apprentissage.....	6
3. De la méthode intensive à la méthode immersive.....	7
II .Les langues étrangères et les langues régionales à l'école.....	10
A . Les langues étrangères.....	10
1. Ce que disent les programmes 2008-2009	10
2 . La diversification des langues vivantes dès l'école.....	11
3. des intervenants qualifiés.....	12
4. l'accompagnement des enseignants et des intervenants.....	14
5. les sections internationales.....	14
B Les langues régionales à l'école.....	15
1. Les modalités d'organisation.....	15
2. Les langues concernées.....	15

Introduction :

L'enseignement d'une langue vivante étrangère à l'école primaire n'est pas une idée récente. Depuis 1989, les langues sont introduites dans les écoles primaires. Mais de nombreuses critiques condamnent les méthodes d'apprentissage mal adaptées et à dose trop « homéopathique ». De plus, le peu de réussite des français dans la maîtrise des langues vivantes est également avancé comme un point faible à la mise en place d'un tel programme.

L'apprentissage précoce des langues débute par des initiatives privées dans les années 60-70 et n'est pas toujours bien perçu par l'Inspection Académique. Des études scientifiques sont également menées et arrivent à la conclusion que les enfants surpassent toutes les attentes par leur facilité d'apprentissage des langues étrangères, notamment dans l'intonation et l'accentuation des mots. Leurs avantages dans le domaine de la phonétique est indéniable.

Pourtant le 11 mai 1973, l'Education Nationale publie une circulaire qui s'oppose à un enseignement précoce des langues et y met fin. De 1973 à 1987, il est quasi-inexistant ou sous une forme non-officielle.

En 1987, le Ministère de l'Education décide alors d'introduire l'allemand dès le CM1 (Cours Moyen). En 1989, le ministre Lionel Jospin étend cette réforme¹ à toutes les langues, mais il fixe un nombre d'heures réduit, deux à trois heures par semaine qui se traduisent en réalité dans la pratique par une seule heure hebdomadaire. De plus, le nombre d'enseignants compétents est très limité et l'Education Nationale ne dispose pas des moyens nécessaires pour instaurer efficacement cette réforme. En 1993, l'Inspection Générale délivre un bilan très réservé sur les résultats obtenus.

En 2000, le ministre Jack Lang lance une nouvelle réforme qui instaure les langues étrangères dès le CM1. Les programmes de 2002 prévoyaient la mise en place d'un socle commun de connaissances incluant notamment la maîtrise d'une langue étrangère à la fin de la 3^{ème}. C'est dès le CE2 (Cours Élémentaire) que l'apprentissage linguistique est devenu obligatoire à la rentrée 2005.

1 Circulaires de l'Education Nationale n°89-065 du 6 mars 1989 et N° 89-41 du 14 juin 1989

Après plusieurs essais infructueux, l'article 25 de loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 Avril 2005, ajoute au code de l'éducation, que l'école primaire doit offrir un premier apprentissage d'une langue étrangère.

Les programmes de 2008, énoncent que l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire doit continuer à s'étendre au CE1 et commencer, lorsque c'est possible, dès le CP. La mise en œuvre de cet enseignement implique une continuité avec le collège.

Dans le cadre de la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences, les programmes de 2008, précisent les objectifs à atteindre pour chaque cycle de l'école. Cet apprentissage doit permettre de construire des compétences de communication. Les langues vivantes contribuent également à la maîtrise de la langue nationale.

De plus, les réalités culturelles des pays où la langue est parlée doivent être acquises par les élèves à la fin du cycle III. A l'issue de l'école primaire, les élèves doivent avoir atteints le niveau A1 du cadre européen commun de références pour les langues (CECRL).

Les programmes de 2008 précisent que huit langues étrangères peuvent être enseignées à l'école primaire : l'allemand, l'anglais, le chinois, l'arabe, l'espagnol, l'italien, le portugais et le russe.

Les horaires hebdomadaires doivent être de une à deux heures aux cycles II et de une heure trente à deux heures aux cycles III.

Dans une première partie, nous étudierons donc les raisons d'un apprentissage précoce des langues vivantes et les différents types d'enseignement.

Dans une seconde partie, nous verrons l'enseignement des langues étrangères et des langues régionales depuis les nouveaux programmes.

I L'apprentissage des langues vivantes dès le plus jeune âge

De nombreuses études montrent les avantages d'un apprentissage précoce des langues étrangères. Le linguiste Claude Hagège, professeur au Collège de France, a publié de nombreux ouvrages sur le sujet et n'hésite pas lors de ses conférences à démontrer les réels avantages que représente un apprentissage linguistique dès le plus jeune âge.

1. Pourquoi un apprentissage précoce ?

D'après une des études de Claude Hagège dans « *L'enfant aux deux langues* » (O. Jacob, 1996) nous découvrons que les bébés sont capables de percevoir une très grande diversité de sons et peuvent fabriquer des sons que l'on retrouve dans toutes les langues. Ensuite, plus ils grandissent, plus ils essaient par mimétisme de reproduire ce qu'ils entendent. C'est ainsi que peu à peu l'oreille s'habitue à un certains type de sons d'une langue nationale. Le cerveau de l'enfant se conditionne ainsi à une langue. A trois ans, c'est un moment unique car l'enfant a une grande souplesse intellectuelle pour apprendre, imiter, et parler une langue étrangère tout en jouant, chantant. Il capte et reproduit tout de suite le bon accent, la prononciation et l'intonation des mots. Mais surtout il le fait par plaisir. A cet âge il n'est pas encore soucieux de son image sociale ni des regards critiques et n'hésite pas à parler dans une autre langue surtout sous un mode ludique. A l'âge de dix ans, il devient très difficile de reproduire à l'identique les sons d'une langue inconnue sans garder l'accent de sa langue natale.

Afin qu'un enfant acquiert les bases idéales du bilinguisme, il lui faut un seuil minimum d'exposition et de pratique de la langue. En effet, un apprentissage précoce permet à l'enfant de fixer cette langue étrangère dans la partie située au centre du cerveau appelée « zone de Broca », au même endroit que sa langue maternelle. Un apprentissage plus tardif et non continu, donc laissant le temps à l'élève « d'oublier », fixe les connaissances de cette langue dans la mémoire à court terme, plus volatile. Il ne faut pas en effet oublier le phénomène de régression des capacités d'acquisition qui s'amorce dès 4-5 ans. Il est donc évident, pour tirer partie des capacités exceptionnelles d'apprentissage des enfants, qu'il faut leur enseigner très tôt les langues étrangères. Cela devrait donc commencer au moins entre 3 et 5 ans afin de profiter des prédispositions des enfants.

2. Les méthodes d'apprentissage

Les méthodes d'apprentissage sont en effet mises en doute quant aux résultats obtenus, et l'insatisfaction conduit à propager le préjugé que les français sont « mauvais en langues ». Même si le fait que les sons de la langue française soient assez restreints, ce qui pourrait représenter un handicap aux francophones pour reproduire certains sons étrangers, ce ne sont que des difficultés phonétiques.

Pourtant on ne peut nier que la réputation des français pour la maîtrise des langues étrangères n'est pas très bonne, surtout en ce qui concerne l'anglais.

Pays	Langue Anglaise %	Tableau 1: Connaissance de l'anglais
Royaume-Uni	100	Ce sondage effectué en 1991 dans différents pays de l'Union (plus la Suisse et la Norvège), présente le pourcentage de la population adulte des pays européens estimant savoir parler anglais.
Irlande	100	
Suède	73	Il est cité par Claude Hagège, dans son ouvrage " <i>L'enfant aux deux langues</i> " p.151 (ed.Odile Jacob). Source: Eurodata.
Pays-Bas	72	
Danemark	61	Cette enquête est moins fiable qu'une réelle étude précise, néanmoins elle permet de souligner de grandes différences au niveau de l'apprentissage de l'anglais en Europe.
Norvège	58	
Finlande	48	
Allemagne	44	
Luxembourg	44	
Autriche	42	
Suisse	40	
Belgique	34	
France	31	
Grèce	28	
Italie	16	
Espagne	12	
Portugal	12	

Les autres Européens du Nord ont une plus grande aisance pour l'apprentissage de l'anglais et de l'allemand en particulier, probablement parce que ces langues appartiennent au même groupe linguistique germanique. Le Nord de l'Europe bénéficie également de méthodes éducatives plus souples et d'un enseignement intensif en anglais dès le primaire.

Les pays de l'Est de l'Europe bénéficient également d'une bonne réputation à l'égard de l'apprentissage des langues, on peut peut-être l'expliquer par le fait que ces pays qui ont été colonisés ou soumis à un régime autoritaire sont désormais d'autant plus ouverts et motivés pour

s'ouvrir à l'extérieur et apprendre une langue étrangère.

Néanmoins, cela ne signifie aucunement que les français soient « mauvais en langues », il est seulement plus facile pour un francophone d'apprendre une langue latine telle que l'Espagnol ou l'Italien.

3. De la méthode intensive à la méthode immersive

La méthode intensive consiste à enseigner à l'élève la langue étudiée à la plus grande fréquence possible. L'intensité de l'exposition à la langue n'est pas toujours évidente à prendre en compte car de nombreuses autres matières sont à étudier en primaire. Les opposants à l'introduction des langues dès le plus jeune âge avancent l'argument de la surcharge de travail. Le programme scolaire étant déjà bien chargé, l'introduction d'une langue étrangère ne leur semble apporter qu'une charge supplémentaire. Pourtant, il a déjà été démontré qu'au contraire l'apprentissage d'une ou deux langues étrangères dès le primaire ne représente pas de difficultés supplémentaires pour des enfants en âge d'assimiler une langue très rapidement et surtout sans efforts grâce à la capacité cognitive exceptionnelle qu'ils ont à cet âge.

Il est pourtant envisageable qu'un enfant qui aurait déjà du mal à maîtriser sa propre langue maternelle à l'oral et à l'écrit, ne pourra aisément assumer l'apprentissage d'une autre langue.

Pourtant l'acquisition de plusieurs langues étrangères pour un enfant n'est pas plus difficile qu'une seule. Ils pourraient découvrir d'autres matières, ils sont dans l'éducation actuelle en « sous-exploitation » face au grand potentiel de leur capacité mentale.

L'enseignement de deux langues étrangères dès le primaire est ainsi actuellement envisagé afin notamment de conjurer la prédominance de l'anglais. Ceci permettrait à la France de montrer plus de diversité quant aux choix de l'enseignement des langues. Mais cette proposition, bien qu'innovante, est sujette à un débat lié à l'organisation de l'école et la formation des enseignants.

Les langues sont des matières particulières qui sont avant tout des outils d'expressions, comme le déclare Claude Hagege lors du séminaire « *l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire* »², à Paris, le 29 janvier 2001: « *la langue instrumentalise tout* ». Les langues doivent être découvertes avant tout par la pratique.

² Site web http://eduscol.education.fr/index.php?./D0003/seminairfc_hagege.htm

Intervention de Claude HAGEGE, professeur au Collège de France à l'occasion du séminaire "l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire", Paris, 29 janvier 2001

La voie idéale proposée, très efficace et sans surcharge de travail est celle de l'immersion. C'est-à-dire d'utiliser notamment les langues étrangères étudiées comme un outil dans d'autres cours. Cette méthode consiste à ne parler que dans la langue étrangère étudiée pendant le cours. Les enfants font alors l'effort d'écouter, de se concentrer pour comprendre et participer, comme lorsqu'ils ont appris leur langue maternelle.

La méthode d'immersion débute en 1965 au Québec et elle est tout de suite fortement soutenue. Aujourd'hui elle connaît toujours un grand succès.

En France, elle apparaît avec l'essor de l'apprentissage des langues régionales, comme la création des écoles DIWAN en 1977.

Cette méthode se caractérise par une immersion dans la langue dès l'âge de 3 ans et par une intensité et une continuité de l'apprentissage. De plus, la langue est utilisée comme un instrument pour enseigner d'autres matières. Enfin la compétence des enseignants est assurée par leur langue natale.

Des études comparatives entre des enfants monolingues et bilingues ont notamment été menées et ont prouvé que les seconds acquièrent une plus grande souplesse intellectuelle que des enfants monolingues. Il a également été prouvé avec une probabilité d'erreur inférieure à 1/1000 que des enfants bilingues ont des résultats supérieurs en mathématiques par rapport aux enfants monolingues.

De plus contrairement aux idées reçues, l'acquisition du bilinguisme ne défavorise pas la maîtrise de la langue maternelle et facilite plus tard l'acquisition d'une autre langue étrangère.

Enfin, l'acquisition d'une autre langue permet dès l'enfance de comprendre les diversités culturelles et d'acquérir une plus grande ouverture sociale.

Malheureusement, cette méthode, bien qu'idéale est encore peu envisageable. Une école bilingue coûte en effet une fois et demie plus chère qu'une monolingue. Pourtant les défenseurs, à juste titre, déclarent qu'une école bilingue ne coûte pas plus cher qu'une école monolingue puisque certains cours sont seulement dispensés dans la langue étrangère. Les écoles bilingues en situation transfrontalière sont quasiment les seules à bénéficier pleinement de cette méthode d'immersion grâce à un échange d'intervenants dont la langue étrangère étudiée est maternelle.

Pour le moment, le gouvernement maintient une politique qui favorise la voie de la méthode intensive, c'est-à-dire un enseignement débutant certes au début du primaire, mais ne contenant que

quelques heures d'enseignement de la langue, et la considérant toujours comme une matière identique aux autres et non comme un outil. Néanmoins on tend très progressivement vers la méthode d'immersion et de bilinguisme. La question est maintenant de savoir si les enseignants seront prêts à opter pour la voie du bilinguisme et s'éloigner de leur approche scolaire et grammaticale pour enseigner des matières spécifiques en langue étrangère.

Aujourd'hui de nombreux linguistes préconisent non pas le bilinguisme, mais le trilinguisme dès l'école primaire afin notamment de diminuer le monopole de l'anglais. Cette proposition est vivement critiquée, mais permettrait à la France de montrer la voie de la diversité linguistique et de changer de méthode d'enseignement des langues vivantes, considérée la plupart du temps comme peu concluante et ainsi d'amorcer un changement dans l'éducation.

On attend désormais que la France ouvre la voie sans pour autant renoncer à sa propre identité, mais au contraire privilégier la découverte et la tolérance des différences culturelles pour permettre aux enfants dès leur plus jeune âge d'acquérir une ouverture d'esprit et des valeurs de respect et de concorde dans le contexte actuel d'Europe et de mondialisation.

II .Les langues étrangères et les langues régionales à l'école

A . Les langues étrangères

1. Ce que disent les programmes 2008-2009

a) Les langues étrangères au cycle II

« Les élèves découvrent très tôt l'existence de langues différentes dans leur environnement comme à l'étranger. Dès le cours préparatoire, une première sensibilisation à une langue vivante est conduite à l'oral. Au cours élémentaire première année, l'enseignement d'une langue associe l'oral à l'écrit en privilégiant la compréhension et l'expression orale.

L'apprentissage des langues vivantes s'acquiert dès le début par une pratique régulière et un entraînement de la mémoire. Ce qui implique de développer des comportements indispensables : curiosité, écoute, attention, mémorisation, confiance en soi dans l'utilisation d'une autre langue. Les élèves distinguent des réalités mélodiques et accentuelles d'une langue nouvelle ; ils découvrent et acquièrent du vocabulaire relatif à la personne et à la vie quotidienne ; ils utilisent progressivement quelques énoncés mémorisés.

Pour la progression, il convient de se reporter aux programmes spécifiques à chaque langue vivante étrangère ou régionale. »

A la fin du cycle II, l'élève est capable de comprendre et d'utiliser des énoncés simples de la vie quotidienne.

b) Les langues étrangères au cycle III

« En fin de CM2, les élèves doivent avoir acquis les compétences nécessaires à la communication élémentaire définie par le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues, qui constitue par ailleurs la référence fondamentale pour l'enseignement, les apprentissages et l'évaluation des acquis en langues vivantes.

A partir du CE2, les activités orales de compréhension et d'expression sont une priorité. Le vocabulaire s'enrichit et les composantes sonores de la langue restent une préoccupation constante :

accentuation, mélodies, rythmes propres à la langue apprise. En grammaire, l'objectif visé est celui de l'utilisation de formes élémentaires : phrase simple et conjonctions de coordination. L'orthographe des mots utilisés est apprise.

Les connaissances sur les modes de vie du pays viennent favoriser la compréhension d'autres façons d'être et d'agir.

Pour la progression, il convient de se reporter aux programmes spécifiques à chaque langue vivante étrangère ou régionale. »

A la fin du cycle III, l'élève doit être capable de communiquer : se présenter, répondre à des questions et en poser ; de comprendre des consignes, des mots familiers et des expressions très courantes.

2 . La diversification des langues vivantes dès l'école

La généralisation des langues vivantes à l'école élémentaire conduit à une ouverture de l'éventail des langues proposées aux élèves. Cette diversification a pour but de préserver la richesse linguistique et culturelle de l'Europe et du monde, mais également de former les élèves à la citoyenneté européenne.

Aujourd'hui, huit langues étrangères peuvent être étudiées à l'école primaire : l'allemand, l'anglais, le chinois, l'arabe, l'espagnol, l'italien, le portugais et le russe³.

Dans chaque académie, il existe une commission des langues vivantes étrangères dont le rôle est de surveiller la diversité de l'offre des langues, de la cohérence et de la continuité des parcours de langues proposés. Son rôle est également de diffuser une information aux établissements, aux parents et aux élèves. Chaque année, ces commissions établissent un bilan de l'enseignement des langues et peuvent faire des propositions d'aménagement de la carte académique des langues pour assurer la continuité entre l'école et le collège.

3 Cf annexe 2

Ce bilan est également un schéma directeur, qui doit décrire à terme, quelles langues doivent disparaître ou s'installer dans telle ou telle zone. Cela conduira à l'émergence de pôle linguistique.

3. des intervenants qualifiés

L'enseignement des langues étrangères à l'école ne peut se faire sans l'intervention de personnes qualifiées.

Si à terme, tous les maîtres du premier degré doivent être en mesure d'assurer eux-mêmes l'enseignement linguistique, plusieurs autres catégories de personnes peuvent être mobilisées pendant la période de transition.

Actuellement, les enseignement peuvent être assurés par ⁴:

- des enseignants du premier degré
- des professeurs du second degré
- des assistants de langues vivantes
- des intervenants extérieurs

Une procédure d'habilitation permet de vérifier les compétences linguistiques et pédagogiques de ceux-ci. A l'exception d'échanges de service, l'intervention de ces personnes s'effectue en présence du maître de la classe et sous sa responsabilité. Plus de 87%, des personnels assurant l'enseignement des langues vivantes dans les écoles sont des professeurs du premier ou du second degré.

a) Les enseignants du premier degré

Aujourd'hui, les enseignants du premier degré reçoivent une formation initiale à l'enseignement des langues étrangères qui doit être poursuivie et amplifiée afin que dans les années à venir ils soit tous capables d'assumer les enseignements.

4 Cf annexe 3

L'organisation de l'enseignement repose sur des formes diversifiées d'adaptation du service des enseignants du premier degré ayant une compétence linguistique validée. Cette organisation peut prendre par exemple la forme d'échange de services.

b) les enseignants du second degré

Les professeurs de langues vivantes du second degré peuvent sur la base du volontariat effectuer des heures supplémentaires d'enseignement dans les écoles. La collaboration entre enseignants du premier et du second degré favorise la continuité des enseignements.

c) les assistants en langues vivantes

Les assistants en langues vivantes sont pour la majorité des étudiants étrangers âgés de 20 à 35 ans et inscrits dans des formations universitaires de second et de troisième cycle. Ils effectuent un service de douze heures auprès des élèves du premier, second degré ou en IUFM pour la formation des futurs maîtres.

d) les intervenants extérieurs

Ceux sont essentiellement des personnes natives de pays étrangers, des diplômés en langues, ou des personnes ayant effectué des séjours de longues durées à l'étranger. Ils peuvent être recrutés par les inspections académiques. Leurs compétences sont au préalable vérifiées par la procédure d'habilitation.

e) la procédure d'habilitation

A l'exception des enseignants du second degré, des enseignants du premier degré ayant bénéficié d'une formation en langues, toutes les autres personnes doivent nécessairement avoir l'habilitation.

Les procédures d'habilitation sont harmonisées au niveau national. La procédure d'habilitation se déroule en deux temps :

- un entretien avec les membres de la commission d'habilitation composé de quatre phases successives à l'issue duquel une habilitation provisoire est délivrée.
- Une visite en classe suivi d'un entretien, débouchant sur l'habilitation définitive. Cette phase permet de vérifier les aptitudes pédagogiques des prétendants.

Les procédures d'habilitation sont organisées dans chaque département selon un calendrier fixé par les inspections académiques.

f) l'importance de l'enseignement

Les langues étrangères vont devenir prépondérantes dès le début du cursus scolaire et de la qualité de leur enseignement dépendra l'intérêt et la motivation des élèves pour la découverte et la maîtrise de cette matière bien particulière.

4. l'accompagnement des enseignants et des intervenants

Le site internet Primlangues (www.primlangues.education.fr) est un site qui est dédié aux langues vivantes à l'école primaire et qui constitue une source pour accompagner son enseignement. Il a un rôle d'informations, de documentation, de dialogue et de questionnement. Il est composé de cinq grandes rubriques :

- l'actualité des langues vivantes en général
- des ressources diversifiées
- des outils pour des échanges (forum, FAQ...)
- des outils pour établir des correspondances scolaires ou entre enseignants
- un guide pour l'international.

5. les sections internationales

Les objectifs des ces sections internationales sont de faciliter l'intégration des élèves étrangers dans le systèmes éducatifs français et de former les élèves français à la pratique approfondie d'une langue étrangère, en particulier par l'utilisation de cette langue dans certaines disciplines.

Les entrées dans ces sections se font sur dossier. De plus les élèves subissent une épreuve orale destinée à apprécier l'aptitude de l'élève à suivre les enseignements spécifiques de cette section.

B Les langues régionales à l'école

De nouveaux programmes de l'enseignement de langues régionales pour l'école primaire ont été publiés en 2007.

1. Les modalités d'organisation

Il existe deux modalités d'organisation de l'enseignement des langues régionales à l'école primaire :

- L'enseignement des langues régionales le plus répandu est inclus dans le cadre général des horaires de l'école.
- Les classes bilingues français - langue régionale. Commencé à l'école maternelle, cet enseignement repose sur la parité horaire en français et en langue régionale, l'horaire de français étant maintenu intégralement à l'école élémentaire. Dans cet enseignement, la langue régionale est à la fois langue enseignée et langue d'enseignement dans plusieurs domaines d'activités et d'apprentissage. Les élèves ayant suivi ce cursus peuvent le prolonger dans les sections de langue régionale mises en place dans les collèges.

2. Les langues concernées

Le breton, le basque, le catalan, le corse, le créole, le gallo, l'occitan – langue d'oc, les langues régionales d'Alsace, les langues régionales des pays mosellans, le tahitien, les langues mélanésiennes (ajïé, drehu, nengone, païci) constituent les langues régionales pour lesquelles l'ensemble de ce dispositif peut être appliqué.

Des mesures ont été mises en place afin de rénover le cadre réglementaire de l'enseignement de ces langues notamment l'enseignement bilingue à parité horaire. Ainsi, depuis la session 2002, un recrutement par la voie d'un concours spécial de professeurs des écoles qualifiés en langues régionales est possible dans les académies concernées.

En outre, lors du concours de recrutement dans les académies concernées, les professeurs des écoles peuvent présenter en option facultative une épreuve de langue régionale.

Annexes

Annexe 1 : Couverture des classes à l'école élémentaire en 2006/2007

L'enquête réalisée auprès des inspections académiques au cours des six dernières années scolaires a permis de constater une importante progression de la couverture des classes de cours moyen. En effet, si 71% de ces classes bénéficiaient de cet enseignement en 1999/2000, ce sont près de 100% des classes accueillant des élèves de cours moyen qui ont été couvertes dans le secteur public en 2006/2007. La généralisation progressive de l'enseignement des langues vivantes en CE1 a débuté à la rentrée 2007 sur une base existante proche des 20%.

Taux de couverture par groupes d'élèves	2006/2007	
CE1	10 375	19,77%
CE2	31 878	97,49%
CM1 et CM2	58 599	98,94%

Source : enquête DGESCO auprès des inspections académiques (décembre 2006).

Annexe 2 : Répartition des langues enseignées à l'école élémentaire en 2006/2007

Langues	Elèves	
Allemand	171 803	10,63 %
Anglais	1 691 967	88,26 %
Espagnol	35 491	1,82%
Italien	17 084	0,88%
Portugais	3 668	0,19%
Arabe	110	0,01%
Autres langues étrangères	383	0,02%
Allemand + Anglais	24 695	1,27%
Anglais + Espagnol	1 375	0,07%

Source : enquête DGESCO auprès des inspections académiques (décembre 2006).

Annexe 3 :La répartition des personnels chargés de l'enseignement des langues vivantes en 2006/2007

Le tableau ci-dessous récapitule au plan national la proportion de chaque catégorie de personnels dispensant un enseignement de langues vivantes à l'école durant l'année scolaire 2006/2007. Les maîtres du premier degré représentent au niveau national 81% des personnels. En incluant les professeurs du second degré, 87, 5% des personnes dispensant un enseignement de langue vivante sont des personnels enseignants de l'Éducation nationale.

Type d'enseignants	Intervenants	
Enseignants du 1er degré	38 709	80,68%
Enseignants du 2nd degré	3 227	6,72%
Assistants de langues vivantes	1 793	3,73%
Intervenants extérieurs inspections Académiques	3 363	7,01%
Autres intervenants	1 423	2,96%

Source : enquête DGESCO auprès des inspections académiques (décembre 2006).